



**Séance du
Conseil municipal**

**26 FEVRIER 2026
À 20 H 30**

Procès-Verbal

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DES PROCES VERBAUX DU 27 NOVEMBRE ET 23 DECEMBRE 2025

DEL-2026-001 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

DEL-2026-002 CONFIRMATION DES TAUX ET DES MONTANTS DES
INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS MUNICIPAUX A
COMPTER DU 25 DECEMBRE 2025

QUESTIONS DIVERSES

Le vingt-six février à vingt heures trente minutes, en salle du Conseil Municipal, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame Ghislaine HAUETER, Maire de FRENEUSE,

Etaient présents :

MM. Ghislaine HAUETER, Cédric BURGNIES, Evelyne LEMAIRE, Ephraïm JOUY, Renaud LAVARENNE, Patrice LEMAIRE, Filipe LOPES, Corinne MANGEL, Abdelmajid MARFAK, Céline MARQUES, Alain PARMENTIER, Betty PILARCZYK, Vincent RADET, Maëva ROBIN, Mireille ROUSSEAU, Moussa SAHMOUDI, Caroline ZARIC

Procurations :

MM Nicolas DUVAL a donné procuration à Ghislaine HAUETER, Patrick RALLET a donné procuration à Alain PARMENTIER

Absents excusés : **MM.** Adrien LESEC, Jérôme MITERMITE, Caroline CHEVILLON, Christophe RENTE

Le secrétariat est assuré par : Alain PARMENTIER

Madame le Maire prend la parole pour informer le Conseil Municipal de l'intervention de Monsieur Vincent RADET au Conseil du 05 décembre 2024, et au rappel qui lui a été fait le 27 février 2025 quant à la nécessité de faire preuve de retenue, notamment concernant des faits avancés concernant un agent de la commune. La procédure judiciaire engagée auprès du tribunal administratif est désormais close et classée sans suite, aucune charge n'ayant été retenue contre l'agent. Les personnes ayant des propos calomnieux devront répondre de ce délit au Pénal. Des poursuites sont déjà engagées par la personne concernée. C'est au tribunal correctionnel de statuer et condamner les agissements

Monsieur Vincent RADET prend la parole pour rappeler le contexte, il précise que c'était suite à l'embauche de cet agent, que lors d'un conseil communautaire il avait été dit qu'il existait un audit qui concluait à des erreurs. La question posée par Monsieur Vincent RADET était de savoir si cet audit avait été transmis aux élus.

Monsieur Vincent RADET rappelle que le fait de demander des précisions sur des événements au sein de la CCPIF, est son rôle d'élus de Freneuse. Le dossier est clos et classé sans suite. Monsieur RADET rappelle à Madame le Maire que nous sommes en période électorale pour les municipales et qu'elle cherche à le décrédibiliser.

Madame le Maire ouvre la séance :

Exposé de Patrice LEMAIRE

Il rappelle les réalisations sur 2024-2025 notamment la révision du PLU en cours, la vidéo protection qui vient d'être terminée, l'aménagement de la place Jean Moulin qui est dans sa dernière phase, le repas à 1 euros, la partie haute de la rue du Gal Leclerc, faite en coordination avec les riverains.

Il ajoute que le recensement de la population de début 2025 nous amène à 4 968 habitants ce qui fait une progression de 15 %. Pour passer le cap des 5 000, il manque 33 habitants. Ce seuil augmenterait les dotations de l'Etat.

Et à noter aussi pour le contexte financier que les nouvelles constructions que sont les promenades du Verger et le Val Guyon, sont sur des zones OIN qui font que cette augmentation de personnes n'est pas compensée par les taxes locales, donc ça met un peu à mal les infrastructures.

Monsieur LEMAIRE informe un résultat de clôture de 273 000 €, les subventions perçues de 139 000 €. Aucun emprunt n'a été contracté depuis le début de ce mandat. Il y a un projet scolaire qui se met en place et on aura besoin de toutes les capacités d'endettement.

Dans les travaux réalisés, il y a eu 70 000 € utilisés sur le chemin du criquet, 23 000 € pour les écoles, 14 000 € pour le restaurant scolaire, 144 000 € pour l'éclairage public, 224 000 € pour la vidéoprotection, 25 000 € pour la balayeuse qui était tombée en panne, 110 000 € pour la création de la place Jean Moulin, 15 000 € pour les équipements sportifs du stade Jean-Pierre Bauve et 14 000 € pour le pôle paramédical pour faire la climatisation

Au total cela fait 924 000€ de dépenses pour des recettes de 1 197 000, entrainant un résultat positif de 273 000 €. La trésorerie est stable à 2 millions d'euros. En ce qui concerne le fonctionnement, on a des dépenses pour 4 384 000,00 €, des recettes pour 6 270 000 €, ce qui permet d'en prévoir un peu aux investissements.

Il y a la grille d'analyse financière où on peut constater qu'on a une CAF, c'est-à-dire une épargne nette de 170 000 €. En 2025, exceptionnellement, comme ça avait été anticipé, on n'a pas eu besoin de faire de virement de la section de fonctionnement pour financer les investissements. Ce qui est à noter, c'est que le taux d'épargne brute est dans la normale, c'est à dire dans les 8%. Le taux d'endettement est à 25,7%, ratio épargne brute/recettes réelles de fonctionnement, alors que la strate est plutôt aux alentours de 69 %. La commune n'emprunte pas. La conclusion de cette année 2025, c'est que les dotations d'État et de la région baissent régulièrement. Les dotations de 2016 à 2026, c'est 100 000€ de moins en 10 ans.

Les orientations pour 2026, c'est une baisse des dotations toujours et le traitement des dossiers prioritaires.

Prévision de la section de fonctionnement. Les recettes s'élèvent à à 2 770 000 € environ pour les impôts et taxes, 872 000 € pour les dotations. Pour information, 47% des administrés de Freneuse sont imposables, contre 60 dans le département. Le produit de gestion courante sera d'environ 71 000 €.

Au chapitre 012 charges de personnel, prévision d'une augmentation de 2 %.

Le FCTVA va sûrement baisser bientôt.

On prévoit sur plusieurs années les investissements, il s'agit du plan pluriannuel d'investissement.

L'enfouissement sur une partie de la rue Charles de Gaulle sera la dépense la plus importante cette année.

Nous rappelons que le samedi 28 février, après-midi, il y aura une réunion face à la médiathèque avec les entreprises pour expliquer le déroulement des travaux.

Les autres investissements sont la continuité du cimetière, l'éclairage public, la révision du PLU, les études pour le projet école et la réfection de la voirie communale.

Madame le Maire informe le Conseil qu'une réunion a eu lieu à Thoiry avec les Maires des Yvelines en présence de Monsieur Pierre Bédier, Président du Département, le Président du Sénat, plusieurs Sénateurs et députés.

Lors de cette réunion il a été expliqué une restriction budgétaire, car l'Etat récupère la somme de 15 000 000 € du département. Les subventions pour les voiries seront supprimées.

Ephraïm JOUY ouvre le débat en soulignant un certain nombre d'incohérences sur l'épargne brute affichée à 354 000 € (soit 10% des recettes réelles de fonctionnement), dont 164 000 € proviennent d'une cession de terrain jugée non reconductible. Il alerte sur la fragilité de cette épargne exceptionnelle et sur la faiblesse de la CAF nette estimée à 170 994 € pour 2025. Il relève que, face à un programme pluriannuel d'investissement (PPI) de près de 4 M€, la commune devra recourir à l'emprunt compte tenu de sa faible capacité d'autofinancement. Il demande des précisions sur le plan de financement consolidé et sur les projets qui seraient réalisés en cas de non-obtention des subventions.

Il s'interroge sur l'absence de projection pluriannuelle consolidée, notamment concernant la contribution à la CNRACL, dont la hausse annuelle d'environ 9% pèsera fortement sur l'épargne brute à l'horizon 2028.

Plusieurs opérations sont discutées :

La parole est donné à Ephraïm JOUY

Vidéo-protection : 165 600 € prévus en dépenses, jugés élevés sans bilan coût-efficacité préalable. L'équipe municipale précise qu'une extension est envisagée après une année de fonctionnement et un retour de la gendarmerie. Trois personnes dont des agents municipaux sont habilités à la consultation des images, sous contrôle préfectoral.

Enfouissement des réseaux : L'opposition s'interroge sur la priorité de ce projet par rapport à la rénovation des bâtiments communaux vieillissants. L'exécutif rappelle que des subventions déjà accordées doivent être utilisées sous peine de perte des aides.

Maison des associations : travaux programmés pour 2027, sans précisions supplémentaires.

Centre de loisirs : aménagements extérieurs et navette 9 places, cofinancée par publicité.

Fibre noire : projet ajourné ; objectif à terme d'interconnexion locale des bâtiments communaux par réseau interne sécurisé.

Médiathèque : relooking intérieur prévu pour améliorer les conditions d'accueil.

Aménagement de la place : installation de mobilier, tables de jeux et sculpture de M. Pierre Boulanger, pour valoriser le patrimoine local.

Le maire indique que les financements s'appuieront sur :
Les recettes d'investissement (dont la cession exceptionnelle 2025)
Des subventions (DETR, CAF pour les équipements enfance-jeunesse)
Une gestion de trésorerie optimisée.

Question sur le taux d'emprunt

L'opposition remarque une estimation à 3%, alors que le taux du Livret A, référence du contrat, a été ramené à 1,5% au 1er février 2026. L'exécutif précise que le contrat prévoit un taux Livret A + 1% sur la base du taux de février de l'année N-1.

Gestion des services techniques et du matériel

Échanges sur le remplacement progressif des véhicules techniques vieillissants, jugé nécessaire pour la continuité du service. Les agents ont établi un inventaire de priorités selon l'état du matériel.

Voirie et éclairage public

Discussion autour des 70 000 € de rénovation de rues. Clarification apportée : le montant inclut les prestations de voirie, signalisation et assistance à maîtrise d'ouvrage.

Concernant l'éclairage des Belles Côtes, précision que seules les voies publiques ont été rénovées. Les parkings relevant de Batigère il est prévu une mise en place de lampadaires solaires par ces derniers.

Il interroge sur d'éventuelles servitudes d'éclairage pour les voiries privées ouvertes au public. Enfin, un désaccord subsiste sur la modification d'un marché public d'éclairage (ajout de la rue Curie), faisant l'objet d'une saisine préfectorale.

La parole est donné à Vincent RADET

Vidéoprotection :

Il est rappelé que le projet de vidéoprotection n'est pas encore totalement finalisé, la connexion avec la gendarmerie en direct n'étant pas encore opérationnelle. Il est précisé que les images sont néanmoins enregistrées, ce qui permet déjà d'en assurer le fonctionnement.

L'échange porte sur l'intérêt du dispositif et sur son périmètre. Il est indiqué que les recommandations de la gendarmerie ont été suivies, mais que certaines implantations ont également été ajoutées afin de répondre à des besoins identifiés localement, notamment pour la protection du centre de loisirs, des bords de Seine et de sites sensibles comme le NRO, considéré comme stratégique pour les communications de la commune.

Il est précisé que l'extension du dispositif était initialement prévue dans une seconde phase du projet, celle-ci n'ayant pas pu être intégrée dès la première réflexion. La commune rappelle que le déploiement sera poursuivi dans le cadre de cette extension.

Par ailleurs, il est indiqué que deux agents municipaux, ainsi que le Maire sont habilités à consulter les images, avec inscription systématique des consultations dans un registre précisant la date, l'heure et le motif. La gendarmerie ne peut accéder aux images que dans le cadre d'une réquisition. Il est enfin précisé qu'une extension du dispositif pourrait être réalisée à la suite d'un retour d'expérience après une année de fonctionnement, en lien avec la gendarmerie.

Rénovation de voirie et éclairage public

Des précisions sont apportées sur le montant de 70 000 € relatif à la rénovation de certaines rues, incluant l'assistance à maîtrise d'ouvrage, le maître d'œuvre et plusieurs interventions techniques réparties entre différents postes : voirie, signalisation et sécurité.

Concernant les Belles Côtes, il est rappelé que les rues relèvent du domaine public, tandis que certains parkings et ensembles bâtis appartiennent à Batigère. Il est précisé que l'éclairage public a été remplacé sur les voies publiques, mais pas sur les parties privées ou les parkings relevant d'un autre propriétaire. Batigère s'est engagé à installer un éclairage solaire sur certaines zones concernées.

Un échange a également lieu sur l'ajout de la rue Curie au marché d'éclairage. Il est rappelé que le marché initial ne la comprenait pas et qu'une saisine a été transmise à la préfecture afin de sécuriser juridiquement la situation.

Gouvernance et commissions

Il est déploré le manque de transparence et la non-consultation de la commission travaux sur certains projets importants, notamment l'enfouissement des réseaux. L'exécutif invoque la délégation votée au maire lui permettant d'engager les projets budgétés sans repasser en conseil.

Clôture du débat

Le conseil constate que le débat d'orientation budgétaire a bien eu lieu. Aucun vote n'est pris, conformément à la réglementation.

DEL-2026-001 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.2312-1 ;

Vu la circulaire ministérielle n° NOR/INT/B/93/00052/C du 24 février 1993 précisant le contenu et les modalités du débat d'orientations budgétaires,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) ajoutant au contenu du débat d'orientations budgétaires des éléments sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement,

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) imposant désormais aux collectivités locales de plus de 3 500 habitants une délibération spécifique au rapport présenté par l'exécutif sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels, la structure et la gestion de la dette,

Vu le règlement intérieur du Conseil Municipal article n°21 adoptés par la délibération n°2020-081 du 23 décembre 2020

Vu la commission des Finances du vendredi 30 janvier 2026,

Considérant le rapport d'orientations budgétaires annexé à la présente délibération ;

- L'évolution de la fiscalité,
- L'encours de la dette,
- Le choix des investissements pour **l'exercice 2026**

Le Conseil municipal :

PREND ACTE de la tenue du débat d'orientations budgétaires de la commune de Freneuse pour l'exercice 2026.

AUTORISE Madame le Maire de prendre toutes décisions nécessaires à l'application de la décision.

DEL-2026-002 CONFIRMATION DES TAUX ET DES MONTANTS DES INDEMNITES DE FONCTION DES ELUS MUNICIPAUX A COMPTE DU 1^{ER} JANVIER 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment les articles L.2123-17 et suivants,

Vu le code électoral notamment l'article R25-1,

Vu la loi n°2025-1249 du 22 décembre 2025 portant création du statut de l'élu local, qui revalorise les indemnités de fonction dans les communes de moins de 20 000 habitants,

